

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Lundi 4 Février 2013

PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE

20 FEV. 2013

Le quatre février deux mille treize à dix neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine Amont, légalement convoqué à domicile par écrit le 11 janvier 2013 s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération, salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville de Vitry-sur-Seine, sous la présidence de Daniel DAVISSE, doyen de séance.

Étaient présents :

AGIER Isabelle, ARNAUD Anne Marie, ATHÉA Bernard, AUDOUBERT Alain, BELL-LLOCH Pierre, BEN MOHAMED Khaled, BERNARD Méhadée, BERNARD Sandrine, BISMUTH Bernard, BOURJAC Jean-Marc, BOUYSSOU Philippe, BRAHIMI Nadia, BROUTE Camille, CASTELNAU Bruno, CHICOT Rémi, COUTHURES Jean, DAVISSE Daniel, DESABRES DOS SANTOS Maria, DESPRÉS Catherine, DIGUET Patrice, DUBOUCHET Michèle, DUCHENE Chantal, EBODE-ONDOBO Bernadette, ETAVE Dominique, GERMA Sophie, GOSNAT Pierre, GUILLAUME Didier, HAMANI Djamel, KENNEDY Jean Claude, LEPRÊTRE Michel, LOICHOT Élisabeth, LORAND Isabelle, LUC Nadine, MARCHAND Romain, MARTINEZ Pierre, MASSÉ Elodie, MERCIER Denis, PANETTA Tonino, PETER Séverine, POTIER Bertrand, RABARDEL Evelyne, RAMAEL Albertino, RIVIERE Hervé, SALLY BOUNDE CLEON Mathilde, SPIRO Jacqueline, TAGZOUT Mourad, TEYSSERON Agnès, TISLER Frédéric, TMIMI Hocine, TROUDI Raoudha, VEYRUNES-LEGRAIN Cécile

Étaient représentés :

| | |
|--------------------------|-------------------------------|
| M. ABDOUN CHAREF Slimane | mandat à M. BELL-LLOCH Pierre |
| M. BEAUBILLARD Olivier | mandat à Mme PETIER Séverine |
| M. LADIRE Luc | mandat à M. HAMANI Djamel |
| M. LECLERCQ Régis | mandat à M. CASTELNAU Bruno |
| Mme WOJCIECHOWSKI Bozena | mandat à M. MARCHAND Romain |

Était absent : /

Secrétaires de séance : Mme BROUTE Camille et M. MARCHAND Romain.

| | |
|--------------------------------|-----------|
| <u>Conseillers en exercice</u> | <u>56</u> |
| Présents | <u>51</u> |
| Représentés | <u>5</u> |
| Absents | <u>/</u> |
| <u>Votes</u> | |
| Pour | <u>56</u> |
| Contre | <u>/</u> |
| Abstention | <u>/</u> |

Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité de la Préfecture de Créteil le

.....
de la publication le
.....

OBJET :

Communauté d'Agglomération Seine Amont :
Validation des différents lieux de réunion du conseil communautaire en séance publique

Communauté d'agglomération Seine Amont :
VALIDATION DES DIFFERENTS LIEUX DE REUNION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE EN SEANCE PUBLIQUE

Les statuts de la Communauté d'Agglomération Seine Amont adoptés par arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2012, notamment l'article 3, précisent que le siège est situé à l'Hôtel de Ville de Vitry-sur-Seine, 2 avenue Youri Gagarine, 94400 Vitry-sur-Seine.

Compte tenu que la Communauté d'Agglomération rayonne sur trois villes, il convient donc de donner la possibilité au Conseil Communautaire de se réunir dans les deux autres villes à Ivry-sur-Seine, Hôtel de ville et à Choisy-le-Roi, Hôtel de ville.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211.1 et suivants,
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération Seine amont adoptés par arrêté préfectoral en date du 17 septembre 2012, notamment l'article 3,

DELIBERE

Article Unique : Prend acte des lieux possibles de la tenue des séances publiques de la Communauté d'Agglomération Seine Amont :

- Hôtel de Ville, Place Gabriel Péri, 94600 Choisy-le-Roi
- Hôtel de Ville, Esplanade Georges Marrane, 94200 Ivry-sur-Seine
- Hôtel de Ville, 2 avenue Youri-Gagarine, 94400 Vitry sur Seine

Fait et délibéré en séance à Vitry-sur-Seine, le 4 février 2013.

Pour extrait conforme
Président de la Communauté d'Agglomération
Seine Amont
Daniel DAVISSE

